

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 27/03/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Vote : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (12) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTS EXCUSES (3) : Mme Caroline LE THOËR, Mrs Jérôme DURAND et André GIRAUD.

Pouvoir (1) : de M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°30032023-01

OBJET : SUBVENTION FEMREB POUR ECLAIRAGE PUBLIC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de remise en état et de modernisation de l'éclairage public de l'ensemble de la commune sont entrés dans la dernière phase. Il s'agit, cette année, de remplacer les foyers lumineux existants par des points lumineux à LED, de poser des horloges astronomiques et des nouveaux tableaux de commande dans le Bourg, dernière zone restant à équiper.

Les travaux ont été lissés sur la période allant de 2019 à 2023.

Les travaux prévus sur l'année 2023 concernent le changement de 53 points lumineux et le déplacement d'un candélabre au Bourg.

Le SDEEG a fourni un devis estimatif des travaux de 57 384,16 € HT + 4 016,89 € HT de maîtrise d'œuvre, soit un total de 61 401,05 € HT. La TVA est payée par le SDEEG.

Une ligne budgétaire sera votée sur le budget 2023 pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à demander la subvention du FEMREB, subvention allouée par le Syndicat d'Electrification du Blayais, qui peut s'appliquer à ces travaux, à hauteur de 35 % du montant Hors taxes

dans la limite de 8500 euros. Nous pouvons donc prétendre à une subvention de 8500 €.

Monsieur le Maire demande, ainsi, au Conseil Municipal de valider le plan de financement suivant :

•	Subvention FEMREB	8 500,00 €
•	Fonds propres	52 901,05 €

		61 401,05 €


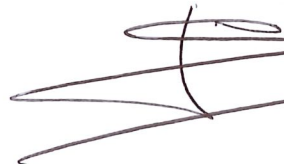
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Syndicat d'Electrification du Blayais d'un montant de 8500 €
- de valider le plan de financement de cette dépense et notamment la ligne de dépense dans le budget 2023
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ces travaux

Le secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 27/03/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Vote :
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0

PRESENTS (12) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTS EXCUSES (3) : Mme Caroline LE THOËR, Mrs Jérôme DURAND et André GIRAUD.

Pouvoir (1) : de M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°30032023-02

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS POUR TRAVAUX ECOLE

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation énergétique de l'école maternelle, primaire et de la cantine de CARS. Nous souhaitons inscrire des actions communales en faveur de l'environnement et du développement durable et notamment à travers la rénovation énergétique globale de l'Ecole maternelle, primaire et de la cantine de la Commune.

Pour réaliser cette réhabilitation complète, la Commune est suivie pour la Maîtrise d'œuvre via la Maitrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) du SDEEG dans le cadre de RENOV MON ECOLE.

Un audit énergétique a été réalisé sur le groupe scolaire en 2020 et il indiquait un fort potentiel d'économie d'énergie après la réalisation de travaux de rénovation énergétique de grande ampleur. C'est pourquoi la commune CARS a donc choisi de concrétiser le projet en passant à l'acte.

L'objectif des travaux est d'améliorer l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments (plafonds, murs, planchers, huisseries, avec une réfection complète de l'isolation et de l'étanchéité). L'ensemble des menuiseries extérieures et leur store extérieur sont changés pour

atteindre les performances d'isolation thermiques exigées. L'isolation des murs (matériaux bio-sourcés) est effectuée par l'intérieur ou par l'extérieur (le réfectoire). Les travaux d'isolation par l'intérieur dégrade les sols dans la zone périphérique des pièces (dépose du doublage existant), le changement du revêtement des sols est donc obligatoirement (options 4 et 5 du devis : réfection des sols).

La chaudière au gaz est ancienne, elle chauffe l'école élémentaire et la cantine par radiateurs, et la maternelle par le sol. Son remplacement par une PAC air/eau diminue très sensiblement la consommation énergétique.

La mise en place d'une VMC Double Flux avec FREE COOLING améliore le confort d'été en ventilant les pièces aux heures fraîches de la nuit. Le système de ventilation piloté, les éclairages intérieurs à LED et les systèmes de distribution de chauffage thermorégulés participent également à améliorer le confort et à diminuer la consommation énergétique.

Ces travaux de rénovation énergétique permettant de faire 80% d'économies d'énergie et d'éviter 93% d'émission de Gaz à Effet de Serre. Le respect de l'objectif du Décret Tertiaire à l'horizon 2050 est très largement atteint.

La maîtrise d'œuvre a été missionnée à ANA INGENIERIE via les accords-cadres du SDEEG. L'estimatif du coût des travaux est basé sur l'Avant-Projet Sommaire réalisé par ANA INGENIERIE le 03/03/23.

Notons que le calcul de la DSIL a été effectué sur la base de l'estimatif réalisé lors de l'audit énergétique de 2020.

Le montant des travaux du projet global est estimé à 999 864,60 € HT et la Maitrise d'Œuvre (8% du coût des travaux) à 79989,17 € soit un total de 1 079 853,77 € HT. Il faut ajouter le cout de la mission SPS et CT hors Maitrise d'Œuvre respectivement 12 000 € HT et 24000 € HT soit 1 115 853,77 € HT. Le montant total TTC est donc de 1 339 024,52 €.

Il est important de noter que ce projet ne sera lancé que si nous obtenons une couverture de subventions au environ de 80%, le potentiel financier de notre commune ne permet pas de supporter un tel investissement. En accord avec le SDEEG, la décision pourra être prise avant l'Avant-Projet Définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre Du Fonds Vert d'un montant de : 657 922,65 €
- de valider le plan de financement de cette dépense :

- Subvention DSIL (soit 30% du montant HT devis 2020)	234 760,36 €
- Subvention Fonds Vert (couvrant jusqu'à 80% du cout total HT)	657 922,65 €
- Autofinancement HT soit 20% du cout total HT	223 170,75 €

1 115 853,77 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ces travaux et d'inscrire les recettes et les dépenses au budget 2023.

Le secrétaire



Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA.



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 033-213301005-20230330-3003202302-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 27/03/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Vote : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (12) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTS EXCUSES (3) : Mme Caroline LE THOËR, Mrs Jérôme DURAND et André GIRAUD.

Pouvoir (1) : de M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°30032023-03

OBJET : Avenant aux honoraires pour la mission de Maitrise d'Œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Maitrise d'Œuvre (MO) pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes a été confiée à la société RAZA Architecture localisée à SAINT ANDRE DE CUBZAC. Cette MO a fait l'objet d'une proposition d'honoraire basée sur notre cahier des charges du 09/12/2020 cf. la délibération N° 25022021-07.

Depuis cette date le besoin a évolué en introduisant le traitement acoustique de la salle, l'isolation par l'extérieur d'une partie des murs pour des raisons techniques (impossibilité d'isoler par l'intérieur dans la zone des toilettes) et la mise en conformité du bâtiment aux règles PMR suite aux préconisations de la commission accessibilité (Toilettes PMR, rampe accès au bâtiment...etc...).

Cette évolution du besoin a entraîné une augmentation du coût des travaux avec un montant estimé passant de 223 000 € HT à 319 436 € HT. Les frais de MO étant basés sur le montant des travaux, le coût de la MO augmente de 24 559 € à 28 150 € soit +3 591 €.

Note d'honoraires N° 01_01_23 AVENANT N°01

Affaires	Montant	
Mission de base de Maîtrise d'œuvre relative aux Travaux de la Salle des Fêtes de la Commune de Cars (Proposition de mission en date du 13/01/2021) Montant estimé des travaux : 223 000,00€ ht		24 559,00 €
<u>Missions et répartitions des Honoraires</u>		
APS	10,00%	2 455,90
APD	18,00%	4 420,62
DCE	20,00%	4 911,80
ACT	8,00%	1 964,72
VISA	9,00%	2 210,31
DET	28,00%	6 876,52
AOR	7,00%	1 719,13
	Montant total	24 559,00 €

Mission de base de Maîtrise d'œuvre relative aux Travaux de la Salle des Fêtes de la Commune de Cars (Proposition de mission en date du 23/01/2023) <u>Missions et répartitions des Honoraires</u>		28 150,00 €
APS	10,00%	2 815,00
APD	8,00%	2 252,00
DP+AT	10,00%	2 815,00
DCE	20,00%	5 630,00
ACT	8,00%	2 252,00
VISA	9,00%	2 533,50
DET	28,00%	7 882,00
AOR	7,00%	1 970,50
	Montant total	28 150,00 €

MISE A JOUR DE LA PROPOSITION SUITE A UNE RE ESTIMATION EN OCT 2022 **3 591,00 €**

Montant estimé des travaux : 319 436,00€ ht

TVA non applicable sur les honoraires de MO en vertu de l'article 293 B du Code général des Impôts.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'avenant aux honoraires de MO à l'approbation du Conseil Municipal.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'avenant n° 1 d'un montant 3 591 € de M. RAZAFINDRAHAINGO Architecte et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 27/03/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Vote :
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0

PRESENTS (12) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTS EXCUSES (3) : Mme Caroline LE THOËR, Mrs Jérôme DURAND et André GIRAUD.

Pouvoir (1) : de M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°30032023-04

OBJET : RENOVATION FOYER CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle que nous avons lancé l'appel d'offre à procédure adaptée (MAPA) pour la rénovation de la salle des fêtes. Plusieurs entreprises y ont répondu et notre Maitre d'Œuvre, RAZA Architecture a analysé leurs offres. 10 lots sont prévus.

Rappelons que les visites du foyer sont obligatoires, les entreprises n'y ayant pas participé ne sont pas retenues. Les entreprises qui n'émettent pas d'offre complète dans les délais ne sont pas retenues.

RAZA Architecture a présenté le rapport d'analyse le 27 mars, le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

LOT	Entreprises	Dossier candidature	Admission
N°1 Maçonnerie Gros Œuvre	SARL GREZIL	Dossier complet/ conforme	Oui
	EHA CONSTRUCTION	Dossier complet/ conforme	Oui
N°2 Démolition Plâtrerie doublage Plafonds	SARL B2R	Dossier complet/ conforme	Oui
	AY GOURAUD SAS	Dossier complet/ non conforme	Non
N°3 Electricité	SARL GARGAM	Dossier complet/ non conforme	Non
	EI JP FAUCHE	Dossier complet/ conforme	Oui
N°4 Chauffage Ventilation	SARL JM GUILLET	Dossier complet/ conforme	Oui
N°5 Plomberie	SARL JM GUILLET	Dossier complet/ conforme	Oui
N°6 Scène	SARL B2R	Dossier complet/ conforme	Oui
N°7 Menuiseries extérieures	Performance HABITAT	Dossier complet/ conforme	Oui
N°8 Revêtement sol	SARL GREZIL	Dossier complet/ conforme	Oui
N°9 Isolation par l'Extérieur	Mathieu LACOMBE	Dossier complet/ conforme	Oui
N°10 Peinture	EPRM SAS	Dossier complet/ conforme	Oui

La notation est réalisée sur deux critères : le cout 50% et la technique 50%.

Pour les LOTS	Entreprises	Devis € HT	Notation			retenue
			Cout	techn	total	
N°1 Maçonnerie Gros Œuvre	SARL GREZIL	11277,41	50	40	90	X
	EHA CONSTRUCTION	21078,50	26,75	42	68,75	
N°2 Démolition Plâtrerie doublage Plafonds	SARL B2R	115001,30	50	48	98	X
N°3 Electricité	EI JP FAUCHE	16267,38	50	44	94	X
N°4 Chauffage Ventilation	SARL JM GUILLET	28817,00	50	38	88	X
N°5 Plomberie	SARL JM GUILLET	12622,00	50	38	88	X
N°6 Scène	SARL B2R	16148,70	50	37	87	X
N°7 Menuiseries extérieures	Performance HABITAT	70000,49	50	41	91	X
N°8 Revêtement sol	SARL GREZIL	6867,18	50	37	87	X
N°9 Isolation par l'Extérieur	Mathieu LACOMBE	26367,98	50	46	96	X
N°10 Peinture	EPRM SAS	21361	50	49	99	X

Le cout total est de 324 730,44 € HT soit 389 676,53 € TTC

Monsieur le Maire propose de suivre l'analyse de RAZA Architecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de choisir :

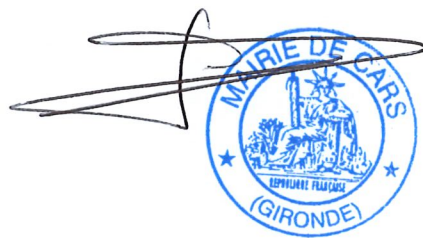
Pour le LOT	L'Entreprises	Pour un montant HT € de
N°1 Maçonnerie Gros Œuvre	SARL GREZIL	11 277,41
N°2 Démolition Plâtrerie doublage Plafonds	SARL B2R	115 001,30
N°3 Electricité	EI JP FAUCHE	16 267,38
N°4 Chauffage Ventilation	SARL JM GUILLET	28 817,00
N°5 Plomberie	SARL JM GUILLET	12 622,00
N°6 Scène	SARL B2R	16 148,70
N°7 Menuiseries extérieures	Performance HABITAT	70 000,49
N°8 Revêtement sol	SARL GREZIL	6 867,18
N°9 Isolation par l'Extérieur	Mathieu LACOMBE	26 367,98
N°10 Peinture	EPRM SAS	21 361,00

et autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 033-213301005-20230330-3003202304-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 27/03/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Vote : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (12) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTS EXCUSES (3) : Mme Caroline LE THOËR, Mrs Jérôme DURAND et André GIRAUD.

Pouvoir (1) : de M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°30032023-05

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion de Monsieur le comptable pour le budget général de la commune lequel est parfaitement identique au compte administratif et présente un déficit de 208 033.60€ en investissement et un excédent de 739 767.01 € en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion.

Le secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA



N° 30032023.06

DÉLIBÉRATION

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL (1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice 15
 Nombre de membres présents .. 12
 Nombre de suffrages exprimés .. 4
 VOTES : Contre 0 Pour 12
 Date de convocation : 22/03/2023

Séance du 30/03/2023 à 19 heures

Le Conseil Municipal réuni... sous la présidence de M^{me} FARGES DOMINGUE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 adressé par M^{me} ZARILLA XAVIERA (3)..... après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

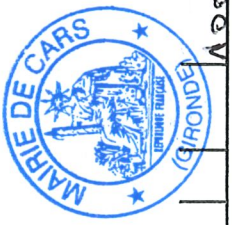
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
Résultats reportés		516 777 87	319 554 47	467 622 13	319 554 47	984 400 00
Opérations de l'exercice	714 499 02	937 488 16	356 101 26	1 070 600 28	1 070 600 28	9 37 488 16
TOTAUX	714 499 02	1 454 266 03	675 655 73	4 67 622 13	1 390 154 75	1 9 21 888 16
Résultats de clôture		739 767 01	207 033 60			531 733 41
Restes à réaliser			22 175 09	131 704 26	22 175 09	131 704 26
TOTAUX CUMULÉS		739 767 01	230 208 69	131 704 26	22 175 09	663 437 67
RÉSULTATS DÉFINITIFS		739 767 01	97 504 43			641 262 58

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

(1) Rayer les mentions inutiles.
 (2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
 (3) Maire ou Président.
 (4) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ».
 Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
 Reçu en préfecture le 31/03/2023
 Publié le
 ID : 033-213301005-20230330-3003202306-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 27/03/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Vote : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (12) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTS EXCUSES (3) : Mme Caroline LE THOËR, Mrs Jérôme DURAND et André GIRAUD.

Pouvoir (1) : de M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°30032023-07

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022



AFFECTATION DU RESULTAT			
Commune de CARS			
Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice :			222 989,14
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :			516 777,87
Part affectée à l'investissement :	1068 n-1		
Résultat de clôture à affecter :			739 767,01
Besoin réel de financement de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :			148 067,66
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :			-356 101,26
Résultat comptable cumulé :			-208 033,60
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			22 175,09
Recettes d'investissement restant à réaliser :			131 704,26
Solde des restes à réaliser :			109 529,17
Besoin (-) ou Excédent (+) réel de financement			-98 504,43
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire			
En couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)			
			-98 504,43
En dotation complémentaire en réserve : (recette budgétaire au compte R 1068)			
Sous total (1068)			-98 504,43
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002)			
TOTAL			739 767,01
Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			
Transcription budgétaire du résultat			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 solde d'exécution
	641 262,58	208 033,60	
			R 1068
			98 504,43

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat proposé par le Maire.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 27/03/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Vote : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (12) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTS EXCUSES (3) : Mme Caroline LE THOËR, Mrs Jérôme DURAND et André GIRAUD.

Pouvoir (1) : de M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°30032023-08

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions qui ont été étudiées en commission Finances.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions proposées.

Le secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 27/03/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Vote : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (12) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAIGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTS EXCUSES (3) : Mme Caroline LE THOËR, Mrs Jérôme DURAND et André GIRAUD.

Pouvoir (1) : de M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°30032023-09

OBJET : VOTE DES TAXES LOCALES



Monsieur le Maire rappelle que cette année il est décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2023 par rapport à ceux de 2022. Notons que cette année nous récupérons le pouvoir de vote sur le taux de Taxe d'Habitation. La THs s'applique uniquement aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

- Taxe foncière bâti : **29.73 %**
- Taxe foncière non bâti : **30.64 %**
- Taxe Habitation (THs) : **10,10 %**

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Le secrétaire

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 27/03/23
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Vote : Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (12) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTS EXCUSES (3) : Mme Caroline LE THOËR, Mrs Jérôme DURAND et André GIRAUD.

Pouvoir (1) : de M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°30032023-10

OBJET : APLICATION DE LA FONGIBILITE DE CREDITS SELON M57

Vu les lois et règlements en vigueur,

Considérant que la commune de Cars a adopté par la délibération 2909202203 du conseil municipal en date 29 septembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L5217-10-6, « dans une limite fixé à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.50 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

Il est proposé au conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chacune des sections.

- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA.




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 27/03/23
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 Vote : Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0

PRESENTS (12) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTS EXCUSES (3) : Mme Caroline LE THOËR, Mrs Jérôme DURAND et André GIRAUD.

Pouvoir (1) : de M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu DELOMIER

N°30032023-11

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023


Le budget primitif 2023 est présenté par Monsieur le Maire.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 504 632 €	1 504 632 €
Investissement	1 236 282 €	1 236 282 €

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023.

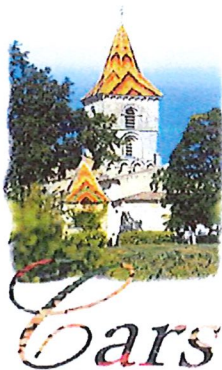
Fait et délibéré,
 les jour, mois et an que dessus.
 Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire




Le Maire,
 Xavier ZORRILLA.





COMMUNE DE CARS

FEUILLET DES DÉLIBÉRATIONS

Jeudi 30 MARS 2023 à 19h00

**A la salle du conseil de la mairie de CARS
Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA**

PRESENTS (12) : Mmes Dominique ARIAS, Beatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, Nicole DELAUGE, Dominique FARGES, Régine BERTHAULT, Virginie FREDAGUE, Mrs Xavier ZORRILLA, Mathieu DELOMIER, Philippe SEVIN, Etienne DELOMIER, Nicolas CARREAU

POUVOIR (1) : de M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ

N° d'ordre de la délibération	Objet	Résultat des votes
30032023-01	SUBVENTION FEMREB POUR ECLAIRAGE PUBLIC.	Approuvé à l'unanimité (13 pour)
30032023-02	DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS POUR TRAVAUX ECOLE	Approuvé à l'unanimité (13 pour)
30032023-03	AVENANT AUX HONORAIRES POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES	Approuvé à l'unanimité (13 pour)
30032023-04	RENOVATION FOYER CHOIX DES ENTREPRISES	Approuvé à l'unanimité (13 pour)

30032023-05	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022	Approuvé à l'unanimité (12 pour)
30032023-06	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	Approuvé à l'unanimité (11 pour)
30032023-07	AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	Approuvé à l'unanimité (12 pour)
30032023-08	VOTE DES SUBVENTIONS	Approuvé à l'unanimité (13 pour)
30032023-09	VOTE DES TAXES LOCALES	Approuvé à l'unanimité (13 pour)
30032023-10	APPLICACION DE LA FONGIBILITE DE CREDITS SELON M57	Approuvé à l'unanimité (13 pour)
30032023-11	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023	Approuvé à l'unanimité (12 pour)

Le Maire

Le/La secrétaire



[Handwritten signature in blue ink]

[Handwritten signature in blue ink]